

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 13 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi treize mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 06 mars 2025

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Mickael LELONG
 M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Mme Valérie BOLO est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 19 /25/III

HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, POUR L'EXERCICE 2025

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 13 mars 2025

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 08/2025 du 06 mars 2025,

Sur proposition de la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, en date du 19 février 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions exceptionnelles et de fonctionnement aux diverses associations ou organismes détaillés ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574	Association Vocabulivre	200 000 F CFP
6748	Collège de Boulari	150 000 F CFP

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable aux chapitres 65 « autres charges de gestion courante » et 67 « charges exceptionnelles » du budget 2025 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1^{er} avril 2026**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de chaque attributaire pour restitution de la somme indûment perçue.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite, au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, publiée sous format et notifiée à chaque attributaire.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MARS 2025

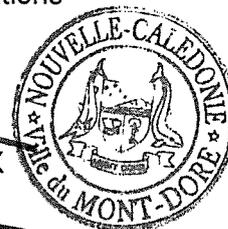
Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire,

Le secrétaire de séance,


Valérie BOLO


Eddie LECOURIEUX



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction administrative (SVS : notifications aux attributaires)
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat général (SAG : registre et publication)